

Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2020/617 du 5 mai 2020, renouvelant l'approbation de la substance active métalaxyl-M conformément au règlement (CE) N° 1107/2009,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **EPOK**

de la société **ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V.**

numéro de dossier **n°2021-0944**

Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit EPOK dans les trois mois suivant le renouvellement de l'approbation de la substance active métalaxyl-M,

Considérant en conséquence que les dispositions de l'article 43 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont pas respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **arrive à échéance** en France dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit

| | |
|------------------|--|
| Nom du produit | EPOK |
| Type de produit | Produit de référence |
| Titulaire | ISK BIOSCIENCES EUROPE N.V Pegasus Park, De Kleetlaan 12B - Box 9, B-1831 Diegem, BELGIQUE |
| Formulation | Concentré émulsionnable (EC) |
| Contenant | 400 g/L - fluaziname 193,3 g/L - métalaxyl-M |
| Numéro d'intrant | 9800342 |
| Numéro d'AMM | 9800342 |
| Fonction | Fongicide |
| Gamme d'usage | Professionnel |

Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

| | |
|--|------------|
| Date d'échéance de l'autorisation de mise sur le marché | 31/05/2021 |
| Date limite pour la vente et la distribution | 30/11/2021 |
| Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks | 30/11/2022 |

A Maisons-Alfort, le **16 MARS 2021**

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)